

## Conférence des ministres 2015 (COM2015)

### 54<sup>ème</sup> Réunion du Conseil d'Administration de l'IDEP.

La 54<sup>ème</sup> Réunion du Conseil d'Administration de l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP) se tiendra le samedi 28 mars 2015 à la suite des 8<sup>ème</sup> Réunions annuelles conjointes du Comité Technique Spécialisé de l'Union Africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration économique ainsi que la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. L'IDEP a été créé en 1962 par la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Son siège se trouve à Dakar au Sénégal sur la base d'un Accord de Siège avec la République du Sénégal. L'institution fonctionne en tant qu'organe subsidiaire de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Depuis le mois de mars 2013, ses responsabilités se sont renforcées avec en plus la mise en œuvre de tous les programmes de formation liés aux activités des Divisions et Bureaux Sous Régionaux de la Commission.

Le Conseil d'Administration comprend 13 membres, parmi lesquels 10 sont élus sur la base de deux membres pour chacune des cinq sous régions du continent africain. Le 11<sup>ème</sup> membre se trouve être le Représentant du Sénégal en tant que pays hôte de l'Institut, alors que le 12<sup>ème</sup> est désigné par le Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA) parmi les cadres éligibles de la Commission. Le Conseil est présidé par le Secrétaire Exécutif de la CEA. Soulignons que le Directeur de l'IDEP agit en tant que membre ex-officio et Secrétaire du Conseil. Sur le plan statutaire, le Conseil se réunit deux fois par an, dont une fois au Siège de l'Institut à Dakar et l'autre fois quelque part en Afrique dans un lieu décidé de commun accord avec les membres.

En plus du rapport du Directeur de l'IDEP sur le travail accompli tout au long de l'année 2014, la 54<sup>ème</sup> Réunion du Conseil d'Administration aura à passer en revue et à approuver le plan d'activités ainsi que le budget de l'Institut proposé pour 2015. Par ailleurs, le nouveau Comité Technique Consultatif de l'Institut (TAC) présentera un rapport au Conseil concernant ses activités conformément aux statuts. Les membres du Conseil seront invités à prodiguer des orientations stratégiques à l'endroit de l'Equipe de Management de l'IDEP, orientations qui faciliteront la préparation d'un projet du nouveau plan stratégique couvrant la période 2016-2020.